

## **Arbre décisionnel de prise en charge**

### **d'une pathologie hémorroïdaire au cours de la maladie de Crohn**

1- Le traitement médical de la maladie hémorroïdaire est toujours possible au cours de la MC, en ne prescrivant pas les anti-inflammatoires non stéroïdiens à forte dose ou au long cours. AE

2- Le traitement instrumental de la maladie hémorroïdaire n'est jamais proposé au cours d'une MC qui n'est pas en rémission profonde. AE

3- Le traitement chirurgical de la maladie hémorroïdaire n'est jamais proposé au cours d'une MC qui n'est pas en rémission profonde. AP

4- Les techniques les moins agressives doivent être privilégiées (résections pauci-pédiculaires, mucopexie). AP

5- La chirurgie a minima des séquelles fibro-hémorroïdaires anales de la MC est possible chez un malade gêné, en rémission profonde et bien contrôlée. AE